

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, 10^e étage, bureau 1000, à Québec, le 8 avril 2010 à 12 h.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec
M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

Le président du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 25 février 2010 et le 19 mars 2010

Résolution n° E-2010-20

Approuver les procès-verbaux des séances tenues le 25 février 2010 et le 19 mars 2010.

Adoptée à l'unanimité

Forum métropolitain des élus 2010

Résolution n° E-2010-21

Demander à la direction générale de procéder à la révision du cadre général du Forum métropolitain des élus 2010 pour approbation lors du comité exécutif du 22 avril 2010.

Référence : Mémoire du 8 avril 2010
Certificat du
trésorier CT-2010-117
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'assurance collective 2010

Résolution n° E-2010-22

Accepter les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) soumises par Desjardins Sécurité financière pour la période du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2011.

Référence : Mémoire du 8 avril 2010
Certificat du
trésorier CT-2010-109
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'assurance multirisque de bureau

Résolution n° E-2010-23

Accepter les conditions de renouvellement du contrat d'assurance multirisque de bureau de la Communauté métropolitaine de Québec soumises par La Capitale assurances générales pour la période du 16 avril 2010 au 16 juin 2012.

Référence : Mémoire du 8 avril 2010
Certificat du trésorier : CT-2010-110
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Conditions de travail du personnel de la CMQ

Résolution n° E-2010-24

Accepter les ajustements proposés aux conditions de travail du personnel engagé par la CMQ.

Référence : Mémoire du 8 avril 2010
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2010-25

Renouveler l'adhésion annuelle de la CMQ à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au montant de 15 000 \$.

Référence : Mémoire du 8 avril 2010
Certificat du trésorier : CT-2010-111
Responsable : Communication et consultation

Adoptée à l'unanimité

Congrès 2010 - Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2010-26

De déléguer, comme élus, pour participer au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent à Milwaukee du 16 au 18 juin 2010 les personnes suivantes :

- ✓ M. Régis Labeaume, maire de Québec
- ✓ M. Jean-Claude Bouchard, conseiller, Lévis
- ✓ Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère, Québec

Référence : Mémoire du 8 avril 2010
Certificat du trésorier : CT-2010-112
Responsable : Communication et consultation

Adoptée à l'unanimité

Mme Ladouceur quitte temporairement la séance du comité exécutif

Demande de financement de l'événement « Marché public UPA » dans le cadre des Fêtes de la Nouvelle-France

Résolution n° E-2010-27

Appuyer les fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic pour la réalisation de l'événement Marché public UPA dans le cadre des Fêtes de la Nouvelle-France qui se tiendra sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec du 4 au 8 août 2010, en leur accordant une aide financière de 10 000 \$.

Référence : Mémoire du 17 mars 2010
Certificat du
trésorier CT-2010-113
Responsable : Développement économique

Adoptée à l'unanimité

Mme Ladouceur retourne à la séance du comité exécutif

Festival de Jazz Etcetera de Lévis

Résolution n° E-2010-28

Accorder une aide financière de 7 500 \$ à titre de commanditaire principal associé aux spectacles promotionnels sur le traversier Québec/Lévis dans le cadre du Festival Jazz Etcetera qui se déroulera du 12 au 15 août 2010.

Référence : Mémoire du 17 mars 2010
Certificat du
trésorier CT-2010-114
Responsable : Développement économique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2010-29

Prendre acte du bordereau d'information en date du 8 avril 2010 contenant les documents suivants :

a) Lettre adressée par Mme Lyne Latouche, directrice d'Urbanex, à M. Benoît Massicotte, secrétaire, le 16 mars 2010, relative à l'appel d'offres pour l'analyse et représentation spatiale de scénarios d'aménagement et de développement pour la région métropolitaine de Québec;

Référence : Bordereau d'information du 8 avril 2010
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2010-30

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 8 avril 2010 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 28 février 2010 (période 2);
- b) Une liste qui fait état des dépenses Visa du mois de février 2010;
- c) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ du 1^{er} au 28 février 2010;

Référence : Bordereau de dépenses du 8 avril 2010
Certificat du
trésorier : CT-2010-115
Responsable : Trésorier

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement de la Ville de Lévis relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Résolution n° E-2010-31

De ne pas émettre d'avis métropolitain sur la demande du MAMROT concernant la demande d'avis du MAMROT sur le règlement RV-2010-09-33 de la Ville de Lévis modifiant son règlement de contrôle intérimaire RV-2005-04-12 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, compte tenu du fait que cette modification est d'intérêt strictement local.

Référence : Mémoire du 10 mars 2010
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement de la MRC de Portneuf relatif aux rives, au littoral et aux plaines inondables

Résolution n° E-2010-32

De ne pas émettre d'avis métropolitain sur la demande du MAMROT concernant la demande d'avis du MAMROT sur le règlement no 322 de la MRC de Portneuf modifiant son règlement de contrôle intérimaire (RCI) no 277 relatif aux rives, au littoral et aux plaines inondables de façon à y introduire de nouvelles cotes de crues, compte tenu du fait que cette modification est d'intérêt strictement local.

Référence : Mémoire du 10 mars 2010
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

La séance est levée.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

SECRÉTAIRE